

Évaluation des aptitudes physiques – sixième 2025

Premiers résultats

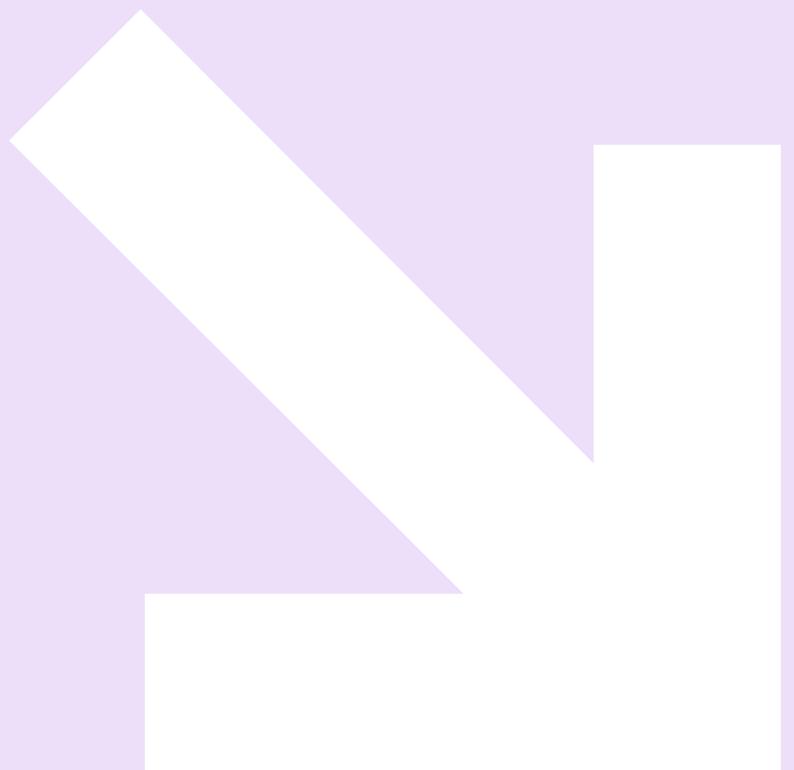
Antoine Mayeur-Guillou, Vincent Paillet, Philippe Schmitt, Sandra Andreu,
Anaïs Bret, François-Xavier Cannes, Marguerite Garneron, Marina Hick, Laurent
Korchia, Audrey Léger, Thierry Rocher, Jean-Fabrice Stachowiak, Elodie
Vezon Persem

Série Etudes

Document de travail n° 2026-E03
Février 2026

Évaluation des aptitudes physiques – sixième 2025

Premiers résultats



Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

61-65, rue Dutot
75732 Paris Cedex 15

Directrice de la publication

Magda Tomasini

Auteur(s)

Antoine Mayeur-Guillou, Vincent Paillet, Philippe Schmitt, Sandra Andreu, Anaïs Bret, François-Xavier Cannes, Marguerite Garnero, Marina Hick, Laurent Korchia, Audrey Léger, Thierry Rocher, Jean-Fabrice Stachowiak, Elodie Vezon Persem

Si série études : e-ISSN 2779-3532
Si série méthodes : e-ISSN 2800-6739

SOMMAIRE



↳ 1. INTRODUCTION.....	7
1.1. Contexte de l'évaluation des aptitudes physiques	7
1.2. Nature et champ de l'évaluation	7
↳ 2. MÉTHODOLOGIE	8
2.1. Conception	8
2.2. Processus de construction	8
2.3. Modalités de passation.....	8
2.3.1. Vue d'ensemble de l'évaluation.....	8
2.3.2. Contenu détaillé de l'évaluation des aptitudes physiques.....	8
2.3.2.1. Test d'endurance	8
2.3.2.2. Test de saut en longueur (force musculaire).....	9
2.3.2.3. Test de vitesse	9
2.4. Le processus d'expérimentation.....	9
2.4.1. Échantillon concerné et aptitudes physiques évaluées à la rentrée 2024	9
2.4.2. Échantillon et aptitudes physiques évaluées à la rentrée 2025.....	10
2.5. La comparabilité.....	11
2.6. La détermination des seuils	12
2.6.1. Méthodologie mise en œuvre.....	12
2.6.2. Données mobilisées et seuils validés	13
2.7. Restitution des résultats aux établissements	13
2.7.1. Restitutions globales	14
2.7.1.1. Restitution au niveau individuel	14
2.7.1.2. Restitution au niveau de la classe	14
↳ 3. RÉSULTATS	16
3.1. Participation	16
3.2. Méthodologie	17
3.2.1. Méthodologie de repondération	17
3.2.2. Les résultats par test.....	17
3.2.3. Le champ	17

3.3. Résultats.....	17
3.3.1. Résultats au test d'endurance	17
3.3.2. Résultats au test de force musculaire.....	21
3.3.3. Résultats au test de vitesse.....	25
» Annexes.....	30
Annexe 1. Fiche de restitution globale au niveau individuel	30
Annexe 2. Notice explicative de l'évaluation des aptitudes physiques de début de sixième 2025.....	31
Références des publications de la DEPP	32

↳ 1. INTRODUCTION

Ce document présente la démarche mise en œuvre lors de l'évaluation des aptitudes physiques en début de sixième mise à disposition des établissements à la rentrée scolaire 2025. Il décrit la méthodologie retenue pour concevoir les outils d'évaluation et définir les seuils de réussite pour chaque domaine. Enfin, il présente les premiers résultats de l'édition 2025 de l'évaluation.

1.1. Contexte de l'évaluation des aptitudes physiques

En septembre 2025, les établissements du secteur public et du secteur privé sous contrat ont eu la possibilité de faire passer aux élèves entrant en sixième une évaluation des aptitudes physiques.

Au total, 266 925 élèves ont ainsi été évalués dans plus de 2 810 établissements volontaires du secteur public et du secteur privé sous contrat. Cela représente 32 % des élèves entrant en sixième et 40 % des établissements. Il s'agit de la **première édition de ce dispositif sous cette forme**. Elle s'inscrit dans la continuité de l'évaluation des qualités physiques sur échantillon de 2024.

Les tests qui composent l'évaluation ont été expérimentés sur un échantillon représentatif de manière à mesurer leur niveau de difficulté et à construire une échelle qui permet de caractériser les acquis des élèves.

1.2. Nature et champ de l'évaluation

Dans l'objectif de répondre à l'une des Politiques Prioritaires du Gouvernement (PPG) qui fait suite aux 30 minutes d'Activité Physique Quotidienne (APQ) mis en place en 2022 ([Note de service du 27-7-2022 portant sur la généralisation des 30 minutes d'activité physique quotidienne \(APQ\) à l'école primaire](#)), la DEPP a élaboré un dispositif d'évaluation des aptitudes physiques des élèves entrant en sixième.

Les trois tests d'aptitudes physiques disponibles permettent d'évaluer l'endurance, la force musculaire et la vitesse des élèves.

L'objectif de cette évaluation est de permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'un outil **standardisé** permettant d'évaluer les aptitudes physiques de chaque élève.

Cette évaluation a été conçue par un groupe de concepteurs, composé de professeurs d'Éducation Physique et Sportive (EPS) certifiés et agrégés, en lien avec un groupe mis en place par la DEPP rassemblant des experts membres de l'IGÉSR, de la DGESCO, de l'ONAPS, de l'INJEP, et du CNRS.

Elle a été conçue dans le respect des règles de confidentialité et de protection des données informatiques qui s'appliquent à la statistique publique. Les publications ultérieures ne concerteront que les données agrégées.

En préalable aux passations, des outils à destination des enseignants ont été mis sur Eduscol avec notamment le contenu des tests, le guide de passation, ainsi que des vidéos explicatives sur la passation de chacun des trois tests et la bande-son nécessaire au test d'endurance.

<https://eduscol.education.fr/4238/evaluation-des-aptitudes-physiques-des-eleves-de-6e>

» 2. MÉTHODOLOGIE

2.1. Conception

Les tests constituant l'évaluation des aptitudes physiques sont conçus par une équipe de terrain, composée de professeurs d'EPS certifiés et agrégés, en lien avec un groupe d'experts membres de l'IGÉSR, de la DGESCO, de l'ONAPS, de l'INJEP, et du CNRS. Ces équipes sont coordonnées par la DEPP en relation étroite avec l'IGÉSR.

2.2. Processus de construction

La DEPP accompagnée de l'IGÉSR définit le cadre d'évaluation. Les différentes aptitudes physiques à évaluer sont déterminées. Les tests conçus sont ensuite examinés et amendés par les équipes de la DEPP et l'IGÉSR. Les tests sont ainsi retravaillés jusqu'à validation définitive pour expérimentation.

2.3. Modalités de passation

2.3.1. Vue d'ensemble de l'évaluation

Cette évaluation, non numérique, a lieu durant les cours d'EPS, en présence du professeur d'EPS qui est la seule personne habilitée à recueillir les données.

Passation de l'évaluation des aptitudes physiques 2 heures	
Endurance Test Luc Léger	
Force musculaire Saut en longueur	
Vitesse 30 m plat	

2.3.2. Contenu détaillé de l'évaluation des aptitudes physiques

2.3.2.1. Test d'endurance

Objectif du test

Évaluer la capacité cardio-respiratoire.

Présentation du test

Le test d'endurance Luc Léger a été créé en 1982, puis modifié en 1988, par une réduction des paliers de 2 minutes à 1 minute pour les élèves. Il s'agit d'un test progressif et maximal.

Graduellement, les élèves sont amenés à courir le plus longtemps possible entre deux lignes espacées d'une distance de 20 mètres, en suivant la vitesse imposée¹.

Recueil de données

Le professeur d'EPS recueille le nombre de paliers entièrement complétés par les élèves. Il s'aide de la bande sonore pour recenser le palier atteint par les élèves, il note le dernier palier entendu. Ce recueil doit être effectué par le professeur sans l'aide des élèves, afin d'en assurer la standardisation.

¹ ONAPS, Fiche outils d'évaluation de condition physique enfants-adolescents, Évaluation de la capacité cardio-respiratoire, 2023

2.3.2.2. Test de saut en longueur (force musculaire)

Objectif du test

Évaluer la force explosive des membres inférieurs.

Présentation du test

Le test de saut en longueur sans élan est un test validé scientifiquement, permettant d'évaluer avec fiabilité la force explosive des membres inférieurs et d'approcher la force globale des élèves. Les élèves doivent sauter le plus loin possible sans élan. Un apprentissage technique pourrait biaiser les résultats. Il est donc important de ne pas préparer cette épreuve².

Recueil de données

Le professeur d'EPS recueille la longueur des sauts réalisés par les élèves, en centimètres. Ce recueil doit être effectué par le professeur sans l'aide des élèves, afin d'en assurer la standardisation.

2.3.2.3. Test de vitesse

Objectif du test

Évaluer la vitesse de course.

Présentation du test

Le test du 30 m plat est un test validé scientifiquement, permettant d'évaluer avec fiabilité la vitesse de course. Les élèves doivent parcourir le plus rapidement possible la distance imposée de 30 mètres plat.

Recueil de données

Le professeur d'EPS recueille les temps réalisés par les élèves, en secondes. Ce recueil doit être effectué par le professeur sans l'aide des élèves, afin d'en assurer la standardisation.

2.4. Le processus d'expérimentation

Pour chacune des évaluations menées par la DEPP, les items des exercices sont testés l'année qui précède. Dans le cas de cette évaluation, les trois tests ont pu être testés et validés l'année passée. Les données mesurées vérifient les principales qualités psychométriques :

- la fidélité : une mesure est dite fidèle lorsque la même épreuve appliquée deux fois de suite au même sujet dans les mêmes conditions apporte les mêmes résultats ;
- la sensibilité : une épreuve est sensible lorsqu'elle permet de discriminer finement les individus entre eux. Selon le type d'échelle de mesure utilisée, la sensibilité de l'épreuve peut s'apprécier par la dispersion des scores (plus la dispersion est importante, meilleure est la sensibilité) ;
- la validité : une épreuve est valide si elle mesure bien ce qu'elle est censée mesurer.

Si un item ne remplit pas les critères cités ci-dessus, il est exclu au moment de la construction de l'évaluation.

2.4.1. Échantillon concerné et aptitudes physiques évaluées à la rentrée 2024

En 2024, une expérimentation a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif d'élèves de sixième, et ce, simultanément aux évaluations exhaustives de début de sixième en français et mathématiques (du 9 septembre au 18 octobre).

Les **tableaux 1 et 2** présentent l'échantillon mobilisé pour procéder à cette expérimentation ainsi que les aptitudes physiques évaluées.

² ONAPS, Fiche outils d'évaluation de condition physique enfants-adolescents, Évaluation de la force explosive, 2023

TABLEAU 1 • Échantillon de l'expérimentation des aptitudes physiques en 2024

Secteur	Nombre de collèges	Nombres d'élèves
Public hors EP ³	86	1 979
Public EP	27	511
Privé sous contrat	25	766
Ensemble	138	3 256

TABLEAU 2 • Tests d'aptitudes physiques expérimentés en 2024

Aptitude physique	Nombre de tests expérimentés
Endurance (Luc Léger)	1
Force musculaire (saut en longueur)	1
Vitesse	1
Ensemble	3

2.4.2. Échantillon et aptitudes physiques évaluées à la rentrée 2025

En 2025, une évaluation sur les aptitudes physiques a été mise en place simultanément aux évaluations nationales exhaustives (du 8 septembre au 17 octobre). Elle a notamment pour but de pouvoir mesurer l'évolution des résultats entre 2024 et 2025 en assurant un nombre d'élèves suffisants pour obtenir des résultats exploitables. Les trois mêmes tests ont été passés par les élèves :

- le test d'endurance Luc Léger ;
- le test de force musculaire ;
- le test de vitesse.

Un questionnaire élève complète cette évaluation sur échantillon des aptitudes physiques. Celui-ci est renseigné par les élèves après avoir réalisé les trois tests et apporte des informations complémentaires à celles sur les performances enregistrées par l'enseignant. Les élèves sont interrogés sur leur ressenti lors des épreuves et sur le type d'activité et le temps passé à pratiquer une activité physique en dehors de l'école.

Le **tableau 3** présente l'échantillon d'établissements et d'élèves mobilisés dans le cadre de cette opération.

TABLEAU 3 • Échantillon de l'évaluation des aptitudes physiques en 2025

Secteur	Nombre de collèges	Nombres d'élèves
Public hors EP ⁴	89	2 086
Public EP	27	595
Privé sous contrat	30	769
Ensemble	146	3 450

³ EP : éducation prioritaire

⁴ EP : éducation prioritaire

2.5. La comparabilité

Les épreuves de force musculaire et de vitesse ont été reprises à l'identique entre 2024 et 2025.

En revanche, les résultats au test d'endurance de 2025 ne peuvent pas être comparés à ceux de 2024.

En effet, en 2024, il n'était pas clairement indiqué si l'enseignant devait reporter le résultat du dernier palier complété par l'élève (terminé avec succès) ou celui du dernier palier entendu (annoncé sur la bande sonore).

En 2025, plus de précisions dans les consignes ont été apportées : les enseignants ont renseigné le dernier palier entendu ; dans les données, le palier « entendu » a été corrigé en palier « complété ». Ce changement de procédure a conduit à réexaminer les seuils de maîtrise établis l'année passée pour qu'ils reflètent correctement les difficultés des élèves sur le test d'endurance ; les seuils de l'année précédentes ont finalement été maintenus.

2.6. La détermination des seuils

2.6.1. Méthodologie mise en œuvre

Le dispositif des évaluations des aptitudes physiques est un outil au service de l'enseignant afin qu'il puisse disposer pour chaque élève de points de repères fiables lui permettant d'organiser son action pédagogique en conséquence.

Pour ce faire, les évaluations mettent à jour, pour chaque élève, les aptitudes déjà maîtrisées et celles qu'il est nécessaire de développer et renforcer. Pour chaque aptitude évaluée, il est ainsi possible de distinguer trois groupes d'élèves :

- ceux pour lesquels on peut considérer, dès le début de l'année, qu'ils sont en difficulté : un besoin est identifié. Ces élèves nécessitent un accompagnement ;
- ceux dont les acquis sont fragiles et pour lesquels l'enseignant devra maintenir un niveau de vigilance particulier ;
- ceux pour lesquels il n'y a pas de difficultés identifiées, les prérequis permettant d'entrer sereinement dans les apprentissages à venir.

La mise au point de tels indicateurs impose d'établir des performances seuils permettant de distinguer ces trois groupes d'élèves. Pour être considéré comme étant en difficulté un élève doit-il atteindre tel niveau ? Ou bien un autre ? C'est ce seuil qui doit être fixé. La détermination de ce seuil ne s'impose pas d'elle-même. Pour cela, la DEPP a recours à des méthodes qui confrontent les résultats issus des évaluations standardisées avec le jugement d'experts (enseignants, conseillers pédagogiques, inspecteurs de l'Éducation nationale, etc.) sur le niveau des élèves et le contenu des évaluations.

Il a été demandé à des groupes réunissant des enseignants de parcourir les tests et de placer deux seuils propres à chaque test :

- un premier seuil correspondant à la performance maximale qu'un élève en difficulté serait susceptible d'atteindre ;
- un second seuil correspondant à la plus grande performance réalisable qu'un élève dont les acquis semblent fragiles serait susceptible d'atteindre.

Une fois ces seuils positionnés, est déterminée, pour chaque expert, la proportion d'élèves concernés dans chaque groupe. Par exemple, un expert pourrait positionner, pour l'épreuve d'endurance, son premier seuil à 1 et son second seuil à 4. Cela signifie que les élèves qui réussissent au mieux à compléter le palier 1 sont inclus dans le groupe 1 (élèves du groupe « À besoins ») et que ceux qui ont complété de 2 à 4 paliers sont inclus dans le groupe 2 (élèves du groupe « Fragiles »). À partir de 5 paliers complétés, les élèves démontrent une maîtrise dans le domaine concerné.

Pour chaque test, les seuils positionnés par chaque expert et la part des élèves représentés dans chaque groupe sont ensuite portés à la connaissance de tous. La seconde phase consiste à faire converger les attentes des différents experts pour aboutir à un consensus autour de la définition des seuils au regard des résultats obtenus.

Pour certains tests, le seuil de réussite attendu est élevé. Il s'agit de notions considérées comme fondamentales et normalement familières aux élèves. Pour d'autres domaines, la notion est plus complexe ou certains tests étaient plus difficiles que d'autres. Dans ce cas, le seuil de réussite attendu est moins élevé.

2.6.2. Données mobilisées et seuils validés

Dans le cadre des évaluations des aptitudes physiques, la détermination de ces seuils de maîtrise doit être effectuée avant la passation des épreuves. Pour définir ces seuils, la DEPP a donc mobilisé les données issues des expérimentations de l'année 2024 pour les tests de force et de vitesse, et de l'année 2025 pour le test d'endurance. Le corpus de données est issu des expérimentations menées en 2024 sur un volume suffisamment important pour garantir la représentativité des statistiques produites. Les seuils définis (**tableau 4**) ont été implémentés dans le portail de saisie et de restitution pour assurer le retour vers les établissements dans les délais prévus (dès la fin de la saisie des données des élèves concernés).

Deux seuils de réussite définissent trois groupes de maîtrise :

- un premier seuil en deçà duquel les élèves sont considérés en difficulté et ont donc un besoin d'accompagnement dès le début de l'année (groupe « **à besoins** »). Ces élèves peuvent être considérés comme possédant un niveau de maîtrise insuffisant et nécessitant un accompagnement sur l'aptitude ciblée ;
- un deuxième seuil en deçà duquel les aptitudes physiques des élèves semblent fragiles (groupe « **fragile** »). L'aptitude ciblée est à renforcer pour ces élèves ;
- au-delà de ce seuil (groupe « **satisfaisant** »), les élèves sont considérés comme ayant une aptitude physique satisfaisante et les prérequis des élèves de ce groupe leur permettent de poursuivre sereinement les apprentissages.

TABLEAU 4 • Seuils retenus

Aptitude physique	Groupe « à besoins »	Groupe « fragile »	Groupe « satisfaisant »
Endurance (dernier palier atteint)	Palier \leq 1	$2 \leq$ Palier \leq 3	$4 \leq$ Palier
Force musculaire (distance sautée en centimètres)	Distance \leq 110 cm	$110 \text{ cm} < \text{Distance} \leq 140 \text{ cm}$	$140 \text{ cm} < \text{Distance}$
Vitesse (temps en secondes)	$6,8 \text{ s} \leq \text{Temps}$	$6 \text{ s} \leq \text{Temps} < 6,8 \text{ s}$	Temps $< 6 \text{ s}$

2.7. Restitution des résultats aux établissements

Chaque test faisant partie de l'évaluation dispose de trois attributs : l'aptitude physique évaluée, le niveau de maîtrise auquel l'échelle le rattache et la performance de l'élève.

À l'issue de chaque passation, les élèves sont positionnés dans un groupe de maîtrise pour chacune des aptitudes physiques évaluées : « à besoins », « fragile » ou « satisfaisant ».

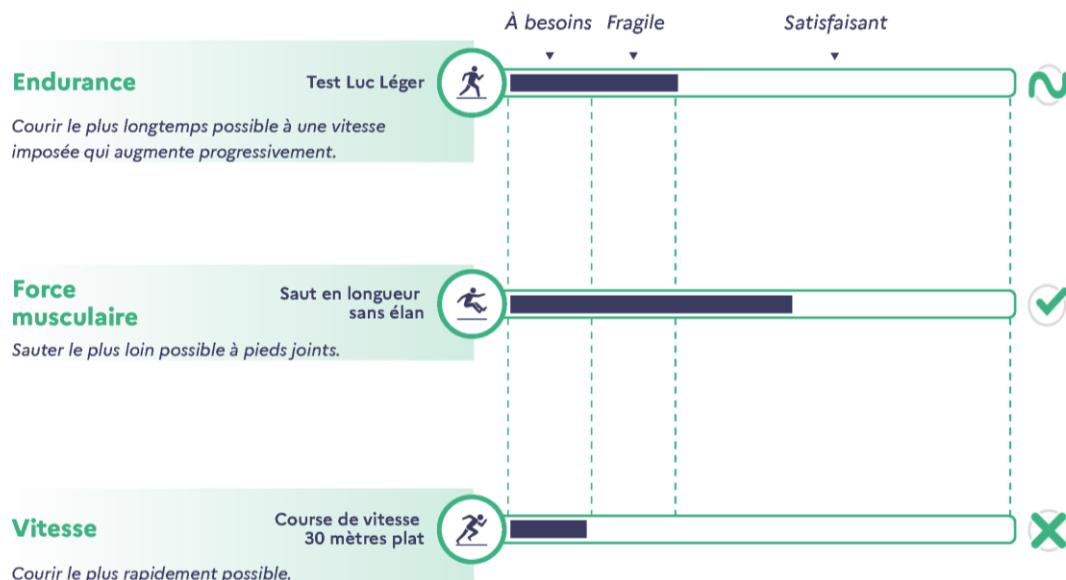
Si des élèves ne sont pas en mesure de réaliser le test dédié, une mention signalant qu'il n'est pas possible de les évaluer apparaît.

2.7.1. Restitutions globales

2.7.1.1. Restitution au niveau individuel

C'est un document de communication des résultats sous format PDF essentiellement à destination des élèves et leur famille.

Pour chaque aptitude physique évaluée, il indique le groupe de maîtrise dans lequel l'élève est positionné. Une « barre d'avancement » permet de représenter le niveau de performance de l'élève.



2.7.1.2. Restitution au niveau de la classe

C'est un document de communication des résultats à destination des équipes pédagogiques qui se présente sous la forme d'un fichier tableur afin de faciliter le traitement des résultats.

Le premier onglet présente pour chaque aptitude physique évaluée la correspondance entre la performance réalisée et le groupe de maîtrise auquel est rattaché l'élève.

Test	À besoins	Fragile	Satisfaisant
Endurance (Luc Léger)			
Palier réalisé	Palier 0 et 1	Palier 2 et 3	Palier 4 ou plus
Force musculaire (saut en longueur) distance sautée	inférieure ou égal à 110 cm	comprise entre 110 cm et 140 cm	supérieure strictement à 140 cm
Vitesse (30 m plat)	supérieur ou égal à 6,8 s	compris entre 6 s et 6,8 s	inférieur strictement à 6 s
Temps de parcours des 30 m			
Notes			
L'intitulé "Absent" apparaît si l'élève n'est pas présent lors de la passation du test.			
L'intitulé "Pas de restitution" indique que les données n'ont pas été saisies dans le portail de saisie des aptitudes physiques.			
L'intitulé "Non évalué" apparaît si l'élève n'est pas en mesure de réaliser le test dédié.			

Le deuxième onglet du document indique pour chaque aptitude physique évaluée le groupe de maîtrise dans lequel sont positionnés les élèves d'une classe.

Classe	Prénom élève	Nom élève	Test d'endurance		Test de force musculaire		Test de vitesse	
			Test Luc Léger	Saut en longueur sans élan			Course de 30 mètres plat	
6A	Prénom 1	Nom 1	Fragile	Satisfaisant			Fragile	
6A	Prénom 2	Nom 2	Satisfaisant	Satisfaisant			Satisfaisant	
6A	Prénom 3	Nom 3	Fragile	Satisfaisant			Satisfaisant	
6A	Prénom 4	Nom 4	Absent	Absent			Absent	
6A	Prénom 5	Nom 5	Satisfaisant	Satisfaisant			Satisfaisant	
6A	Prénom 6	Nom 6	Satisfaisant	Satisfaisant			Fragile	
6A	Prénom 7	Nom 7	Satisfaisant	Satisfaisant			Satisfaisant	
6A	Prénom 8	Nom 8	Fragile	Fragile			Fragile	
6A	Prénom 9	Nom 9	Pas de restitution	Pas de restitution			Pas de restitution	
6A	Prénom 10	Nom 10	Fragile	Fragile			Satisfaisant	
6A	Prénom 11	Nom 11	Satisfaisant	Satisfaisant			Satisfaisant	
6A	Prénom 12	Nom 12	Fragile	Fragile			Fragile	
6A	Prénom 13	Nom 13	Satisfaisant	Satisfaisant			Satisfaisant	
6A	Prénom 14	Nom 14	Satisfaisant	Fragile			Satisfaisant	
6A	Prénom 15	Nom 15	Satisfaisant	À besoins			Fragile	
6A	Prénom 16	Nom 16	Non évalué	Non évalué			Non évalué	

L'intitulé « Absent » apparaît si l'élève n'est pas présent lors de la passation du test, l'intitulé « Pas de restitution » indique que les données n'ont pas été saisies dans le portail de saisie des aptitudes physiques et l'intitulé « Non évalué » apparaît si l'élève n'est pas en mesure de réaliser le test dédié.

Le troisième onglet indique pour chaque élève sa performance dans les aptitudes physiques évaluées.

Classe	Prénom élève	Nom élève	Test d'endurance		Test de force musculaire		Test de vitesse	
			Test Luc Léger Palier	Saut en longueur sans élan Distance (en cm)			Course de 30 mètres plat Temps (en s)	
6A	Prénom 1	Nom 1		2		155		6,44
6A	Prénom 2	Nom 2		7		150		5,62
6A	Prénom 3	Nom 3		2		160		5,9
6A	Prénom 4	Nom 4	Absent	Absent		Absent		
6A	Prénom 5	Nom 5		8		200		5,72
6A	Prénom 6	Nom 6		4		150		6,69
6A	Prénom 7	Nom 7		8		200		5,47
6A	Prénom 8	Nom 8		2		130		6,37
6A	Prénom 9	Nom 9	Pas de restitution	Pas de restitution		Pas de restitution		
6A	Prénom 10	Nom 10		2		140		5,91
6A	Prénom 11	Nom 11		8		175		5,41
6A	Prénom 12	Nom 12		3		139		6,47
6A	Prénom 13	Nom 13		4		170		5,75
6A	Prénom 14	Nom 14		5		130		5,44
6A	Prénom 15	Nom 15		5		110		6,47
6A	Prénom 16	Nom 16	Non évalué	Non évalué		Non évalué		

À nouveau, l'intitulé « Absent » apparaît si l'élève n'est pas présent lors de la passation du test, l'intitulé « Pas de restitution » indique que les données n'ont pas été saisies dans le portail de saisie des aptitudes physiques et l'intitulé « Non évalué » apparaît si l'élève n'est pas en mesure de réaliser le test dédié.

» 3. RÉSULTATS

3.1. Participation

En 2025, les évaluations des aptitudes physiques se sont déroulées sur six semaines, en début d'année scolaire, du 8 septembre au 18 octobre 2025. Au niveau national, le taux de participation des établissements s'élève à 40 % (**tableau 5**).

Les premiers résultats des évaluations des aptitudes physiques de la rentrée 2025 sont basés sur l'exploitation consolidée des réponses des élèves enregistrées à la date du 18 octobre 2025. À cette date, le taux national de participation, pour l'ensemble des élèves, s'élevait à 32 % (**tableau 6**).

La DEPP publiera une note d'information prenant appui sur l'ensemble des résultats.

TABLEAU 5 • Participation des établissements aux évaluations des aptitudes physiques de début de sixième en 2025

	Nombre d'établissements	Nombre d'établissements prévus*	Participation (en %)
Total	2 815	7 041	40

Note : Les informations sont issues du constat de rentrée du second degré en 2025.

Champ : Établissements du ministère de l'Éducation nationale, France + COM (hors Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna), public et privé sous contrat.

Source : DEPP, évaluation des aptitudes physiques de début de sixième

TABLEAU 6 • Participation des élèves aux évaluations des aptitudes physiques de début de sixième en 2025

	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves prévus*	Participation (en %)
Total	266 925	831 461	32

Note : Les informations sont issues du constat de rentrée du second degré en 2024.

Champ : Établissements du ministère de l'Éducation nationale, France + COM (hors Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna), public et privé sous contrat.

Source : DEPP, évaluation des aptitudes physiques de début de sixième

3.2. Méthodologie

3.2.1. Méthodologie de répondération

Pour la première année du dispositif, les établissements ont eu la possibilité de faire passer de manière facultative l'évaluation des aptitudes physiques en début de sixième. Afin d'obtenir des résultats généralisables au niveau national, la détermination d'un poids pour chacun des élèves évalués a été effectuée en deux étapes successives.

Dans un premier temps, une post-stratification sur le secteur de scolarisation est effectuée afin de déterminer le poids de départ de chaque élève. Elle corrige les différences de taux de réponses des élèves au sein des secteurs en ajustant les poids des répondants.

Dans un second temps, ces poids sont ajustés sur un ensemble de variables afin de garantir la représentativité des caractéristiques nationales. Les variables choisies se rapportent aux caractéristiques propres des élèves (le sexe et le retard scolaire) et des établissements (académie, secteur, tranche de quintiles d'IPS). Les poids finaux utilisés résultent de ce calage sur marge.

3.2.2. Les résultats par test

Pour compléter l'interprétation de ces résultats, des seuils délimitant plusieurs groupes de maîtrise ont été posés pour chacun des trois tests. Ils situent le niveau des élèves dans trois groupes : « À besoins », « Fragile » et « Satisfaisant ». Si les contenus sont amenés à évoluer ou à être modifiés, ces groupes sont redéfinis à chaque évaluation afin d'être adaptés aux différents tests qui la composent [2.6 La détermination des seuils]. Dans ce cas, ils ne sont donc pas comparables avec les résultats des années précédentes.

Cependant, lorsque des tests sont préservés à l'identique entre deux évaluations, leurs résultats sont comparables.

3.2.3. Le champ

Afin d'analyser les évolutions sur un champ constant, les résultats sont désormais présentés pour les établissements sous tutelle principale du ministère de l'Éducation nationale pour la France entière, les COM hors Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna qui ont une rentrée scolaire décalée en février.

3.3. Résultats

3.3.1. Résultats au test d'endurance

En début d'année scolaire 2025, les élèves de sixième complètent en moyenne entièrement 2,8 paliers au test d'endurance Luc Léger ([tableau 7](#)) soit un effort de course inférieur à 5 minutes à une vitesse croissante entre 8 et 9,5 km/h ([tableau 8](#)). Plus précisément, 18 % des élèves ne parviennent pas à compléter le premier palier du test ([figure 1](#)). Les filles sont 22 % à ne pas y parvenir contre 14 % des garçons ([figure 2](#)). Ces derniers réussissent mieux cet exercice et courent en moyenne entre 5 et 6 minutes contre 4 minutes pour les filles.

Les élèves dits en retard, représentant 7 % des élèves interrogés (définis comme les élèves entrant en sixième avec un âge supérieur à l'âge théorique requis pour ce niveau), présentent des résultats plus faibles que ceux des élèves dits « À l'heure ». Leur niveau moyen se situe au palier 2, là où celui des élèves « À l'heure » se situe au palier 2,8.

Les résultats enregistrés varient selon le secteur de scolarisation. Les élèves scolarisés dans les établissements privés sous contrat sont en moyenne plus endurants que les élèves du secteur public hors EP (+0,4 palier). Dans le secteur public, les élèves scolarisés hors éducation prioritaire (EP) obtiennent, en moyenne, de meilleurs résultats que les élèves scolarisés en éducation prioritaire (respectivement -0,4 palier pour les REP et -0,8 palier pour les REP+). Ces résultats doivent être mis en regard de la structure sociale des publics accueillis.

La DEPP a élaboré un indice de position sociale (IPS) qui permet de rendre compte du niveau social des élèves. Afin d'interpréter les résultats au niveau collège, la moyenne des IPS a été calculée pour chaque établissement. Pour en faciliter la lecture, cinq groupes ont été construits. Ils délimitent les 20 % des collèges les moins favorisés (groupe d'IPS 1) et les 20 % des collèges les plus favorisés (groupe d'IPS 5).

Les disparités de résultats sont très marquées selon le profil social de l'établissement. Au sein des élèves issus des milieux sociaux les moins favorisés (groupe d'IPS 1), aucun des 25 % des élèves les moins performants ne parvient à compléter le premier palier. En revanche, chez les élèves issus des milieux sociaux les plus favorisés (groupe 5 d'IPS), certains des 25 % les moins performants complètent le premier voire même le second palier. Les performances moyennes sont également croissantes selon l'IPS et s'échelonnent du palier 2,2 pour le groupe 1 d'IPS au palier 3,3 pour le groupe 5 d'IPS.

TABLEAU 7 • Distribution et moyenne des performances des élèves au test d'endurance, octobre 2025, en palier

Caractéristiques		5 ^e percentile	1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile	95 ^e percentile	Moyenne
Sexe	Filles	0	1	2	3	6	2,1
	Garçons	0	1	3	5	8	3,4
Retard scolaire	« À l'heure »	0	1	3	4	7	2,8
	En retard	0	0	1	3	6	2,0
Secteur de scolarisation	Privé sous contrat	0	1	3	5	7	3,2
	Public hors EP	0	1	2	4	7	2,8
	REP	0	0	2	4	7	2,4
	REP+	0	0	1	3	6	2,0
Indice de position sociale du collège	Groupe IPS 1	0	0	2	4	6	2,2
	Groupe IPS 2	0	1	2	4	7	2,5
	Groupe IPS 3	0	1	2	4	7	2,7
	Groupe IPS 4	0	1	2	4	7	2,9
	Groupe IPS 5	0	2	3	5	7	3,3
Ensemble		0	2	3	5	7	2,8

Lecture : Au test d'endurance, les 5 % des filles de sixième avec les performances les plus basses ne complètent aucun palier. En sixième, les filles complètent en moyenne entièrement 2,1 paliers.

Champ : Établissements du ministère de l'Éducation nationale, France (+Saint-Barthélemy et Saint-Martin), public et privé sous contrat.

Source : DEPP, évaluation des aptitudes physiques en début de sixième

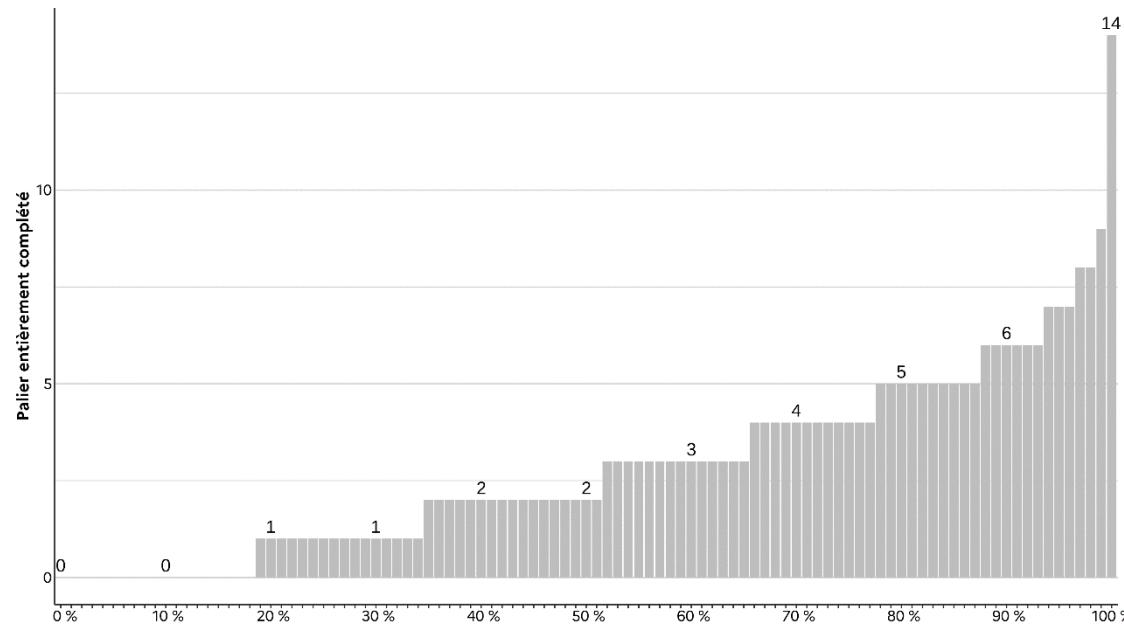
TABLEAU 8 • Table de conversion pour le test d'endurance Luc Léger

Paliers	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Temps (min)	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Vitesse (km/h)	8	8,5	9	9,5	10	10,5	11	11,5	12	12,5	13	13,5	14	14,5

Lecture : Compléter le palier 1 correspond à un effort de 3 minutes, dont 2 minutes à une vitesse de 8 km/h et 1 minute à 8,5 km/h.

Source : ONAPS, fiche outils d'évaluation de condition physique enfants-adolescents, évaluation de la capacité cardio-respiratoire, 2023.

FIGURE 1 • Distribution des performances de l'ensemble des élèves pour le test d'endurance, octobre 2025

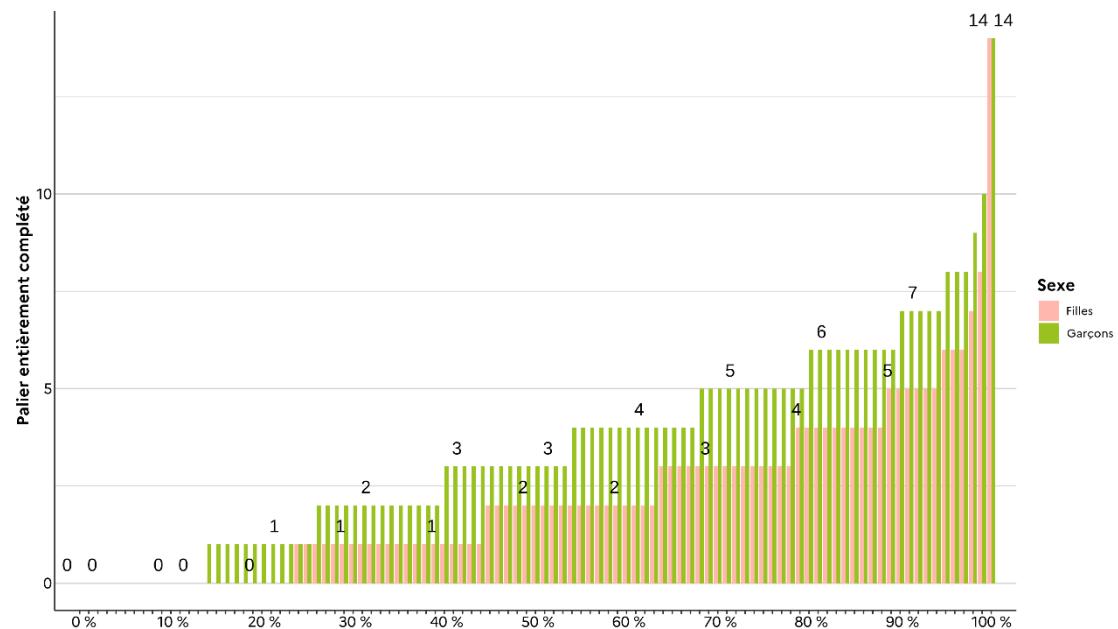


Lecture : Au test d'endurance, 50 % des élèves parviennent à compléter entièrement le palier 2 ou moins. Le palier maximal atteint par les élèves du dernier percentile est le palier 14.

Champ : Établissements du ministère de l'Éducation nationale, France (+Saint-Barthélemy et Saint-Martin), public et privé sous contrat.

Source : DEPP, évaluation des aptitudes physiques en début de sixième

FIGURE 2 • Distribution des performances des élèves selon le sexe pour le test d'endurance, octobre 2025



Lecture : Au test d'endurance, 50 % des garçons complètent entièrement le palier 3 ou moins tandis que 50 % des filles complètent entièrement le palier 2 ou moins. Le palier maximal atteint par les filles et les garçons du dernier percentile est le palier 14.

Lecture :

Champ : Établissements du ministère de l'Éducation nationale, France (+Saint-Barthélemy et Saint-Martin), public et privé sous contrat.

Source : DEPP, évaluation des aptitudes physiques en début de sixième

Au test d'endurance, la proportion d'élèves qui présentent une maîtrise satisfaisante en 2025 est de 34,2 % (tableau 9). Parmi les trois tests qui composent l'évaluation des aptitudes physiques, c'est en endurance que la part de maîtrise satisfaisante est la plus faible.

En 2025, les garçons présentent des performances supérieures à celles des filles : ils sont 46,3 % à être en situation de maîtrise satisfaisante contre 21,6 % des filles, soit un écart de 24,7 points en faveur des garçons.

Les élèves dits en retard présentent un niveau de maîtrise satisfaisante inférieur aux élèves « À l'heure » (21,4 % contre 35,3 %). L'écart est de 13,9 points.

Tout comme pour les résultats moyens, le niveau de maîtrise varie selon le secteur. Dans le secteur public hors EP, 33,9 % des élèves présentent une maîtrise satisfaisante, contre 27,0 % en REP et 22,5 % en REP+. Les élèves du secteur privé sous contrat sont, quant à eux, 41,7 % à présenter une maîtrise satisfaisante. Ces résultats doivent être mis en regard de la structure sociale des publics accueillis.

Enfin, le niveau de maîtrise satisfaisante croît avec le profil social de l'établissement. La part d'élèves avec une maîtrise satisfaisante s'établit à 25,3 % pour les élèves issus des établissements les moins favorisés (groupe d'IPS 1) contre 43,4 % pour ceux issus des établissements les plus favorisés (groupe d'IPS 5), soit un écart de 18,1 points.

Parmi les tests d'*endurance*, de force musculaire et de vitesse, celui d'*endurance* est celui qui témoigne des plus grands écarts de maîtrise satisfaisante qui peuvent exister entre les sexes, le retard scolaire, les secteurs de scolarisation et les groupes d'IPS.

TABLEAU 9 • Répartition des élèves dans les groupes de maîtrise au test d'*endurance*, octobre 2025, en %

Caractéristiques		À besoins	Fragile	Satisfaisant
Sexe	Filles	44,1	34,3	21,6
	Garçons	25,6	28,1	46,3
Retard scolaire	« À l'heure »	33,3	31,4	35,3
	En retard	50,6	27,9	21,4
Secteur de scolarisation	Privé sous contrat	26,4	31,9	41,7
	Public hors EP	34,6	31,5	33,9
	REP	43,4	29,6	27,0
	REP+	50,2	27,3	22,5
Indice de position sociale du collège	Groupe IPS 1	45,6	29,0	25,3
	Groupe IPS 2	39,2	30,9	29,9
	Groupe IPS 3	35,9	31,0	33,1
	Groupe IPS 4	31,0	32,3	36,8
	Groupe IPS 5	24,5	32,1	43,4
Ensemble		34,7	31,1	34,2

Lecture : Au test d'*endurance*, 44,1 % des filles en classe de sixième se situent dans le groupe « À besoins » contre 25,6 % des garçons de sixième.

Champ : Établissements du ministère de l'Éducation nationale, France (+Saint-Barthélemy et Saint-Martin), public et privé sous contrat.

Source : DEPP, évaluation des aptitudes physiques en début de sixième

3.3.2. Résultats au test de force musculaire

Au test de force musculaire en 2025, les élèves de sixième parviennent à réaliser un saut moyen sans élan de 138,5 cm (**tableau 10**). Neuf élèves sur dix ont une performance située entre 100 et 180 cm (**figure 3**).

Un écart de performance existe entre les filles et les garçons dès les premiers quantiles de la distribution (**figure 4**) avec, par exemple, un premier quartile chez les garçons supérieur de 12 cm par rapport à celui des filles (respectivement 129 cm et 117 cm). Ces derniers réussissent globalement mieux ce test puisqu'ils sautent en moyenne une distance de 144,1 cm contre 132,6 cm pour les filles, soit un écart de 11,5 cm (**tableau 10**).

Les élèves dits en retard présentent des résultats plus faibles que ceux des élèves « À l'heure » avec une performance moyenne inférieure de 5,1 cm (respectivement 133,8 cm et 138,9 cm).

Les performances observées varient selon le secteur de scolarisation. Les élèves scolarisés dans les établissements privés sous contrat atteignent en moyenne de plus grandes distances que les élèves scolarisés dans le secteur public. Dans le secteur public, les élèves hors éducation prioritaire (EP) obtiennent, en moyenne, de meilleurs résultats que les élèves scolarisés en éducation prioritaire (respectivement -2,8 cm pour les REP et -4 cm pour les REP+). Ces résultats doivent être mis en regard de la structure sociale des publics accueillis.

Tout comme pour le test d'endurance, les disparités de résultats restent très marquées selon le profil social de l'établissement. Là où les trois quarts des élèves du groupe d'IPS 1 sautent une distance de 118 cm ou plus, ce même seuil dans le groupe d'IPS 5 s'établit à 127 cm. Les performances moyennes sont également croissantes selon l'IPS et s'échelonnent de 134,6 cm pour le groupe 1 d'IPS à 142,6 cm pour le groupe 5 d'IPS, soit un écart de performance moyenne de 8,0 cm.

TABLEAU 10 • Distribution et moyennes des performances des élèves au test de force musculaire, octobre 2025, en cm

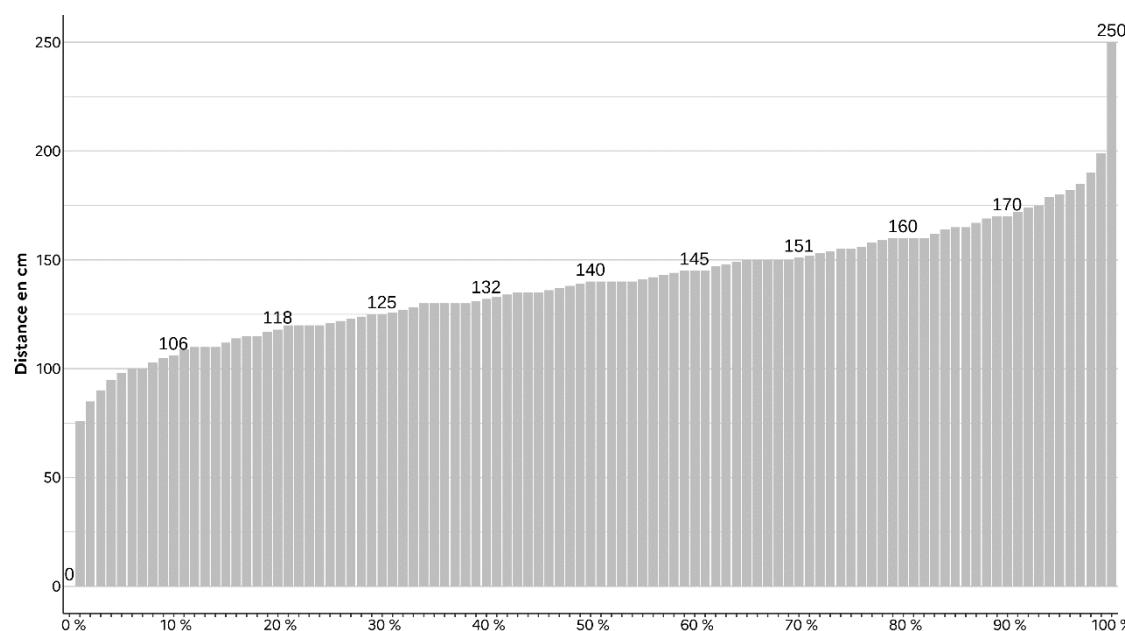
Caractéristiques		5 ^e percentile	1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile	95 ^e percentile	Moyenne
Sexe	Filles	94	117	132	150	171	132,6
	Garçons	100	129	145	160	185	144,1
Retard scolaire	« À l'heure »	100	122	140	155	180	138,9
	En retard	88	115	134	153	180	133,8
Secteur de scolarisation	Privé sous contrat	100	125	141	160	180	141,4
	Public hors EP	98	121	140	155	180	138,3
	REP	93	119	135	153	180	135,5
	REP+	90	116	135	152	180	134,3
Indice de position sociale du collège	Groupe IPS 1	90	118	135	152	180	134,6
	Groupe IPS 2	95	120	136	152	178	135,7
	Groupe IPS 3	98	120	139	155	180	137,9
	Groupe IPS 4	100	124	140	157	180	140,3
	Groupe IPS 5	100	127	143	160	182	142,6
Ensemble		98	121	140	155	180	138,5

Lecture : Au test de force musculaire, 5 % des filles de sixième avec les performances les plus basses atteignent 94 cm. En sixième, les filles sautent en moyenne 132,6 cm.

Champ : Établissements du ministère de l'Éducation nationale, France (+Saint-Barthélemy et Saint-Martin), public et privé sous contrat.

Source : DEPP, évaluation des aptitudes physiques en début de sixième

FIGURE 3 • Distribution des performances de l'ensemble des élèves pour le test de force musculaire, octobre 2025

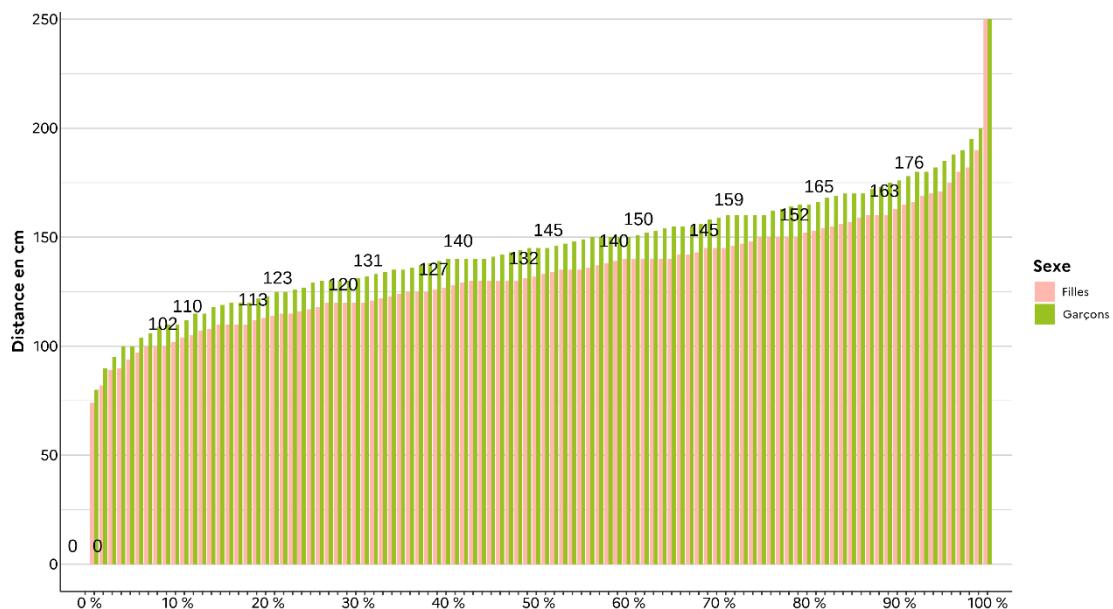


Lecture : Au test de force musculaire, 50 % des élèves parviennent à sauter jusqu'à 140 cm au maximum. La distance maximale atteinte par les élèves du dernier percentile de la distribution est 250 cm.

Champ : Établissements du ministère de l'Éducation nationale, France (+Saint-Barthélemy et Saint-Martin), public et privé sous contrat.

Source : DEPP, évaluation des aptitudes physiques en début de sixième

FIGURE 4 • Distribution des performances des élèves selon le sexe pour le test de force musculaire, octobre 2025



Lecture : Au test de force musculaire, 50 % des garçons sautent 145 cm ou moins tandis que 50 % des filles sautent 132 cm ou moins. La distance maximale atteinte par les élèves du dernier percentile de la distribution est 250 cm.

Champ : Établissements du ministère de l'Éducation nationale, France (+Saint-Barthélemy et Saint-Martin), public et privé sous contrat.

Source : DEPP, évaluation des aptitudes physiques en début de sixième

Entre 2024 et 2025, aucune évolution des performances moyennes n'est observée au test de force musculaire, et ce, quel que soit le public d'élèves considéré ([tableau 11](#)).

TABLEAU 11 • Performances moyennes en 2024 et 2025 au test de force musculaire, octobre 2025, en cm

Caractéristiques		Moyenne 2024	Intervalles de confiance 2024	Moyenne 2025	Intervalles de confiance 2025
Sexe	Filles	132,2	[125,7 ; 138,8]	132,6	[132,1 ; 133,1]
	Garçons	143,5	[136,7 ; 150,3]	144,1	[143,6 ; 144,6]
Retard scolaire	« À l'heure »	138,2	[131,2 ; 145,2]	138,9	[138,4 ; 139,4]
	En retard	135,1	[128,1 ; 142,1]	133,8	[132,9 ; 134,8]
Secteur de scolarisation	Privé sous contrat	138,8	[123,6 ; 154,0]	141,4	[140,4 ; 142,4]
	Public hors EP	138,7	[135,6 ; 141,8]	138,3	[137,6 ; 139,0]
	REP	133,9	[127,5 ; 140,3]	135,5	[134,3 ; 136,8]
	REP+	134,1	[126,1 ; 142,1]	134,3	[132,7 ; 135,9]
Indice de position sociale du collège	Groupe IPS 1	135,0	[132,0 ; 138,0]	134,6	[133,6 ; 135,6]
	Groupe IPS 2	137,3	[133,2 ; 141,4]	135,7	[135,0 ; 136,4]
	Groupe IPS 3	133,6	[84,4 ; 182,8]	137,9	[137,2 ; 138,6]
	Groupe IPS 4	138,9	[124,7 ; 153,1]	140,3	[139,7 ; 140,9]
	Groupe IPS 5	143,3	[139,9 ; 146,7]	142,6	[141,6 ; 143,6]
Ensemble		137,9	[125,6 ; 138,8]	138,5	[138,0 ; 139]

Lecture : En 2024, la performance moyenne des filles au test de force musculaire est de 132,2 cm, contre 132,6 cm en 2025. Cette évolution n'est pas significative.

Note : Les intervalles de confiance sont calculés par Bootstrap avec 1 000 réplicatas. Ils indiquent l'intervalle de valeurs dans lequel se situe la moyenne, avec une probabilité de 95%. Plus l'intervalle de confiance est étroit, plus la moyenne est estimée avec précision. Si la moyenne en 2025 est en gras, alors la différence entre 2024 et 2025 est significative, sinon, non.

Champ : Établissements du ministère de l'Éducation nationale, France (+Saint-Barthélemy et Saint-Martin), public et privé sous contrat.

Source : DEPP, évaluation des aptitudes physiques en début de sixième

Au test de force musculaire, la proportion d'élèves qui présentent une maîtrise satisfaisante en 2025 est de 45,5 % (**tableau 12**). Les garçons présentent des performances supérieures à celles des filles : ils sont 55,7 % à avoir une maîtrise satisfaisante contre 34,8 % des filles, soit un écart de 20,9 points en leur faveur.

Les élèves dits en retard présentent un niveau de maîtrise satisfaisante inférieur aux élèves « À l'heure » (39,3 % contre 46,0 %). L'écart est de 6,7 points.

Tout comme les performances moyennes, le niveau de maîtrise varie selon le secteur. Dans le secteur public hors EP, 45,2 % des élèves présentent une maîtrise satisfaisante, contre 40,1 % en REP et 39,5 % en REP+. Les élèves scolarisés dans les établissements privés sous contrat sont 50,4 % à présenter une maîtrise satisfaisante. Une fois encore, ces résultats doivent être mis en regard de la structure sociale des publics accueillis.

En 2025, le niveau de maîtrise satisfaisante au test de force musculaire croît avec le profil social de l'établissement. La part d'élèves avec une maîtrise satisfaisante s'établit à 39,1 % pour les élèves scolarisés dans les établissements les moins favorisés (groupe d'IPS 1) contre 52,3 % pour ceux scolarisés dans les établissements les plus favorisés (groupe d'IPS 5), soit un écart de 13,2 points.

TABLEAU 12 • Répartition des élèves dans les groupes de maîtrise au test de force musculaire, octobre 2025, en %

Caractéristiques		À besoins	Fragile	Satisfaisant
Sexe	Filles	18,4	46,9	34,8
	Garçons	10,2	34,1	55,7
Retard scolaire	« À l'heure »	13,6	40,4	46,0
	En retard	21,5	39,1	39,3
Secteur de scolarisation	Privé sous contrat	11,2	38,4	50,4
	Public hors EP	14,0	40,8	45,2
	REP	18,1	41,8	40,1
	REP+	20,3	40,1	39,5
Indice de position sociale du collège	Groupe IPS 1	19,2	41,7	39,1
	Groupe IPS 2	16,6	42,4	41,0
	Groupe IPS 3	14,5	40,8	44,7
	Groupe IPS 4	11,9	40,0	48,2
	Groupe IPS 5	10,1	37,6	52,3
Ensemble		14,2	40,3	45,5

Lecture : Au test de force musculaire, 18,4 % des filles en classe de sixième se situent dans le groupe « À besoins » contre 10,2 % des garçons de sixième.

Champ : Établissements du ministère de l'Éducation nationale, France (+Saint-Barthélemy et Saint-Martin), public et privé sous contrat.

Source : DEPP, évaluation des aptitudes physiques en début de sixième

3.3.3. Résultats au test de vitesse

Au troisième et dernier test qui compose l'évaluation des aptitudes physiques, celui de vitesse, les élèves de sixième ont parcouru la distance de 30 mètres en 6,0 secondes en moyenne (**tableau 13**). 99 % des temps enregistrés sont compris entre 8 et 4 secondes (**figure 5**).

Un écart de performance apparaît entre les filles et les garçons dès les performances les plus basses avec, par exemple, un cinquième percentile chez les filles supérieur de 0,2 seconde par rapport à celui des garçons (respectivement 7,3 secondes et 7,1 secondes). Ces derniers réussissent globalement mieux ce test puisqu'ils parviennent en moyenne à courir les 30 mètres en 5,9 secondes, contre 6,1 secondes pour les filles, soit un écart de 0,2 seconde.

En moyenne, les élèves dits en retard présentent des résultats proches de ceux des élèves « À l'heure » avec un temps moyen de 6,1 secondes contre 6,0 secondes pour les élèves « À l'heure ». Cependant, l'écart des performances sur le cinquième percentile (entre les élèves les plus faibles dits en retard et « À l'heure ») est de 0,4 seconde.

Les résultats observés varient selon le secteur de scolarisation. Les élèves scolarisés dans les établissements privés sous contrat courent en moyenne plus vite que les élèves du secteur public (entre 0,1 et 0,2 seconde en moins). Dans le secteur public, les élèves scolarisés hors éducation prioritaire (EP) obtiennent, en moyenne, des résultats très légèrement supérieurs à ceux des élèves scolarisés en éducation prioritaire (écart significatif de 0,1 seconde avec les REP et les REP+). Ces résultats doivent néanmoins être mis en regard de la structure sociale des publics accueillis.

Un quart des élèves scolarisés dans les établissements les plus défavorisés parcourrent la distance en 6,5 secondes ou plus, contre 6,2 secondes ou plus pour les élèves scolarisés dans les établissements les plus favorisés. L'écart entre les performances moyennes de ces deux groupes est toutefois modéré (6,1 secondes en moyenne pour les élèves du groupe d'IPS 1 contre 5,9 secondes pour les élèves du groupes d'IPS 5). Les groupes d'IPS 2, 3 et 4 ont, quant à eux, en moyenne la même performance de 6,0 secondes.

TABLEAU 13 • Distribution et moyenne des performances des élèves au test de vitesse, octobre 2025, en secondes

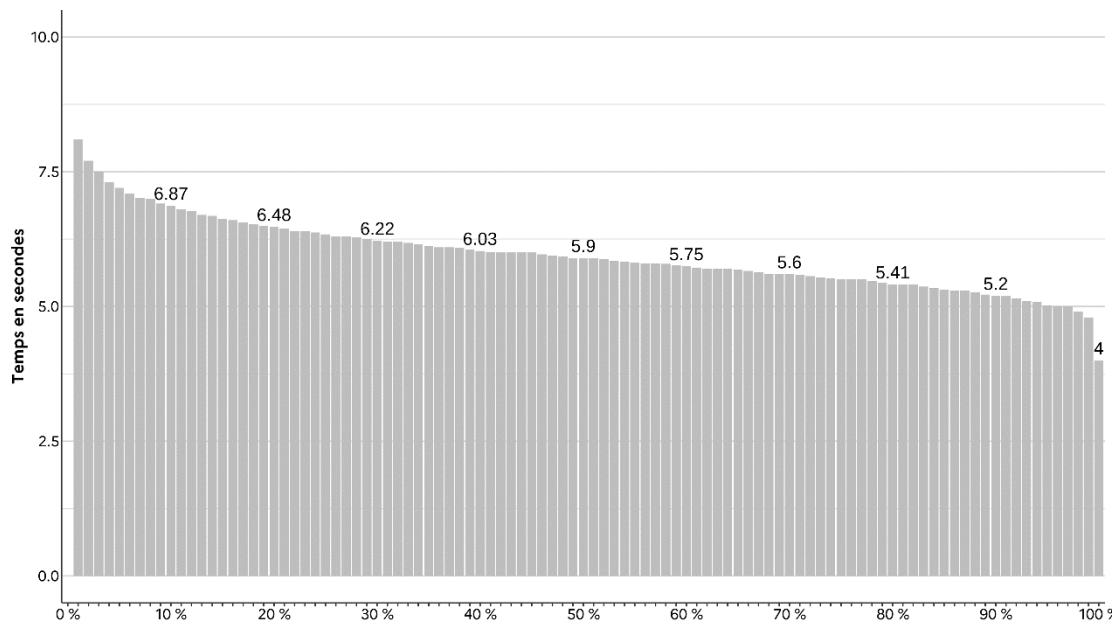
Caractéristiques		5 ^e percentile	1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile	95 ^e percentile	Moyenne
Sexe	Filles	7,3	6,5	6,0	5,7	5,2	6,1
	Garçons	7,1	6,2	5,8	5,4	5,0	5,9
Retard scolaire	« À l'heure »	7,2	6,3	5,9	5,5	5,0	6,0
	En retard	7,6	6,5	6,0	5,6	5,0	6,1
Secteur de scolarisation	Privé sous contrat	7,1	6,3	5,8	5,5	5,0	5,9
	Public hors EP	7,2	6,3	5,9	5,5	5,0	6,0
	REP	7,5	6,5	6,0	5,6	5,1	6,1
	REP+	7,5	6,5	6,0	5,6	5,0	6,1
Indice de position sociale du collège	Groupe IPS 1	7,5	6,5	6,0	5,6	5,1	6,1
	Groupe IPS 2	7,2	6,4	5,9	5,5	5,0	6,0
	Groupe IPS 3	7,2	6,3	5,9	5,5	5,0	6,0
	Groupe IPS 4	7,1	6,3	5,9	5,5	5,0	6,0
	Groupe IPS 5	7,0	6,2	5,8	5,4	5,0	5,9
Ensemble		7,2	6,3	5,9	5,5	5,0	6,0

Lecture : Au test de vitesse, les 5 % des filles de sixième avec les performances les plus faibles courent en 7,3 secondes ou plus. En sixième, les filles parcourent les 30 mètres en 6,1 secondes en moyenne

Champ : Établissements du ministère de l'Éducation nationale, France (+Saint-Barthélemy et Saint-Martin), public et privé sous contrat.

Source : DEPP, évaluation des aptitudes physiques en début de sixième

FIGURE 5 • Distribution des performances de l'ensemble des élèves pour le test de vitesse, octobre 2025

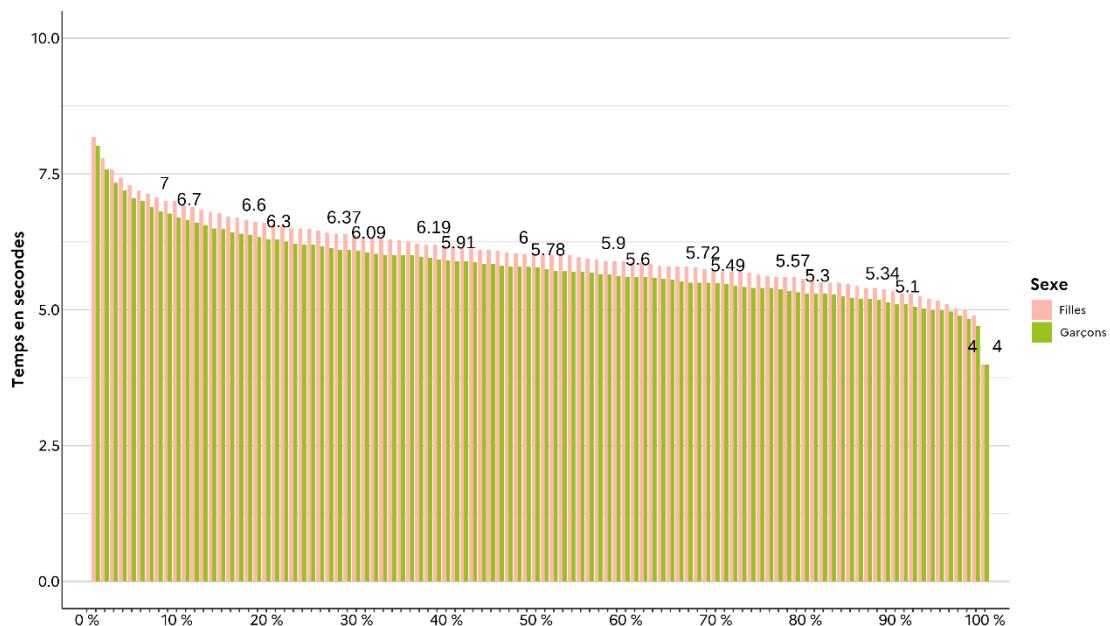


Lecture : Au test de vitesse, 50 % des élèves parviennent à parcourir les 30 mètres en 5,9 secondes ou plus.

Champ : Établissements du ministère de l'Éducation nationale, France (+Saint-Barthélemy et Saint-Martin), public et privé sous contrat.

Source : DEPP, évaluation des aptitudes physiques en début de sixième

FIGURE 6 • Distribution des performances des élèves selon le sexe pour le test de vitesse, octobre 2025



Lecture : Au test de vitesse, 50 % des garçons parcourent les 30 mètres en 5,8 secondes ou plus tandis que 50 % des filles ont besoin de 6 secondes ou plus.

Champ : Établissements du ministère de l'Éducation nationale, France (+Saint-Barthélemy et Saint-Martin), public et privé sous contrat.

Source : DEPP, évaluation des aptitudes physiques en début de sixième

Entre 2024 et 2025, seule l'évolution de la performance moyenne entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP est significative. Pour tous les autres publics, il n'y a pas d'évolution ([tableau 14](#)).

TABLEAU 14 • Performances moyennes et 2025 au test de vitesse, octobre 2025, en secondes

Caractéristiques		Moyenne 2024	Intervalles de confiance 2024	Moyenne 2025	Intervalles de confiance 2025
Sexe	Filles	6,0	[5,9 ; 6,1]	6,1	[6,1 ; 6,1]
	Garçons	5,8	[5,7 ; 5,9]	5,9	[5,9 ; 5,9]
Retard scolaire	« À l'heure »	5,9	[5,8 ; 6,0]	6,0	[6,0 ; 6,0]
	En retard	6,0	[5,8 ; 6,2]	6,1	[6,1 ; 6,1]
Secteur de scolarisation	Privé sous contrat	6,0	[5,8 ; 6,2]	5,9	[5,9 ; 5,9]
	Public hors EP	5,9	[5,9 ; 5,9]	6,0	[6,0 ; 6,0]
	REP	6,0	[5,9 ; 6,1]	6,1	[6,1 ; 6,1]
	REP+	6,2	[6,1 ; 6,3]	6,1	[6,1 ; 6,1]
Indice de position sociale du collège	Groupe IPS 1	6,0	[5,9 ; 6,1]	6,1	[6,1 ; 6,1]
	Groupe IPS 2	6,0	[5,9 ; 6,1]	6,0	[6,0 ; 6,0]
	Groupe IPS 3	6,0	[5,4 ; 6,6]	6,0	[6,0 ; 6,0]
	Groupe IPS 4	5,9	[5,8 ; 6,0]	6,0	[6,0 ; 6,0]
	Groupe IPS 5	5,8	[5,8 ; 5,8]	5,9	[5,9 ; 5,9]
Ensemble		5,9	[5,8 ; 6,0]	6,0	[6,0 ; 6,0]

Lecture : En 2024, la performance moyenne des filles au test de vitesse est de 6,04 secondes, contre 6,11 secondes en 2025. Cette différence n'est pas significative.

Note : Les intervalles de confiance sont calculés à l'aide de Bootstrap avec 1 000 répliques. Si la moyenne en 2025 est en gras, alors la différence entre 2024 et 2025 est significative, sinon, non.

Champ : Établissements du ministère de l'Éducation nationale, France (+Saint-Barthélemy et Saint-Martin), public et privé sous contrat.

Source : DEPP, évaluation des aptitudes physiques en début de sixième

Au test de vitesse, la proportion d'élèves qui présentent une maîtrise satisfaisante en 2025 est de 54,8 % (**tableau 15**). Il s'agit du test avec la part d'élèves de sixième présentant une maîtrise satisfaisante la plus importante de l'évaluation des aptitudes physiques. Les garçons présentent des performances supérieures à celles des filles : ils sont 63,3 % à présenter une maîtrise satisfaisante contre 45,9 % des filles, soit un écart de 17,4 points en faveur des garçons. Ce test est celui pour lequel l'écart de maîtrise satisfaisante entre les filles et les garçons est le plus faible.

Les élèves en retard présentent un niveau de maîtrise satisfaisante inférieur à celui des élèves dits « À l'heure » (48,3 % contre 55,3 %). L'écart est de 7,0 points.

Si les performances moyennes sont proches, les niveaux de maîtrise varient toutefois selon les secteurs. Dans le secteur public hors EP, 55,8 % des élèves présentent une maîtrise satisfaisante, contre 46,1 % en REP et 45,6 % en REP+. Une fois encore, ces résultats doivent être mis en regard de la structure sociale des publics accueillis.

Comme pour les deux autres tests, le niveau de maîtrise satisfaisante en vitesse croît avec le profil social de l'établissement. La part d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante est de 46,2 % pour les élèves scolarisés dans les établissements les moins favorisés (groupe d'IPS 1) contre 61,4 % pour ceux scolarisés dans les établissements les plus favorisés (groupe d'IPS 5), soit un écart de 15,2 points.

TABLEAU 15 • Répartition des élèves dans les groupes de maîtrise au test de vitesse, octobre 2025, en %

Caractéristiques		À besoins	Fragile	Satisfaisant
Sexe	Filles	14,6	39,5	45,9
	Garçons	8,7	28,0	63,3
Retard scolaire	« À l'heure »	11,1	33,6	55,3
	En retard	17,1	34,6	48,3
Secteur de scolarisation	Privé sous contrat	9,4	31,8	58,8
	Public hors EP	10,8	33,4	55,8
	REP	16,8	37,2	46,1
	REP+	17,7	36,5	45,8
Indice de position sociale du collège	Groupe IPS 1	16,9	36,9	46,2
	Groupe IPS 2	12,3	35,0	52,7
	Groupe IPS 3	11,0	33,5	55,5
	Groupe IPS 4	10,1	33,2	56,7
	Groupe IPS 5	8,2	30,4	61,4
Ensemble		11,6	33,6	54,8

Lecture : Au test de vitesse, 14,6 % des filles en classe de sixième se situent dans le groupe « À besoins » contre 8,7 % des garçons de sixième.

Champ : Établissements du ministère de l'Éducation nationale, France (+Saint-Barthélemy et Saint-Martin), public et privé sous contrat.

Source : DEPP, évaluation des aptitudes physiques en début de sixième

» Annexes

Annexe 1. Fiche de restitution globale au niveau individuel

**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉVALUATION NATIONALE

APTITUDES PHYSIQUES

6^e



62

Année scolaire 2025 - 2026

Prénom NOM

En début d'année de sixième, vous avez passé une évaluation de vos aptitudes physiques. Cette fiche vous permet de prendre connaissance de votre résultat personnel.

 Évaluation passée par les élèves de 6^e

 Durée de l'évaluation : 2 heures

 Trois épreuves

Endurance Test Luc Léger  **À besoins Fragile** **Satisfaisant** 

Courir le plus longtemps possible à une vitesse imposée qui augmente progressivement.

Force musculaire Saut en longueur sans élan  

Sauter le plus loin possible à pieds joints.

Vitesse Course de vitesse 30 mètres plat  

Courir le plus rapidement possible.

Les objectifs de l'évaluation

- Pour l'élève**
Mieux connaître le niveau de ses aptitudes physiques pour s'améliorer.
- Pour les parents**
Pouvoir échanger avec leur enfant sur les compétences acquises et les points à travailler.
- Pour l'enseignant**
Compléter la connaissance du niveau des élèves en début d'année et échanger avec les parents.
- Pour le collège**
Connaître le positionnement des nouveaux élèves arrivant dans l'établissement.
- Pour l'Éducation nationale**
Disposer d'une vision globale du niveau des élèves de sixième.

Découvrez le descriptif complet des évaluations nationales sur : www.education.gouv.fr



Annexe 2. Notice explicative de l'évaluation des aptitudes physiques de début de sixième 2025



ÉVALUATION DE DÉBUT DE SIXIÈME 2025

Evaluation des aptitudes physiques

DESCRIPTIF DE L'ÉVALUATION

Trois tests d'aptitudes physiques composent l'évaluation des aptitudes physiques :

- Un test d'endurance (test navette Luc Léger), durant lequel les élèves doivent faire des allers-retours sur une distance de 20 mètres, avec une vitesse imposée augmentant par palier et en suivant le rythme des signaux sonores émis. Après une période d'échauffement de 2 minutes, incluse dans le test, celui-ci débute à 8,5 km/h, puis la vitesse est augmentée de 0,5 km/h toutes les minutes. Chaque élève s'arrête lorsqu'il n'est plus capable de suivre le rythme imposé. La durée du test est donc variable selon les élèves.
- Un test de force musculaire (test de saut en longueur) qui consiste à sauter à pieds joints le plus loin possible sans élan et à s'immobiliser à la réception. La mesure s'effectue entre la ligne de départ et l'arrière du pied le plus proche de celle-ci.
- Un test de vitesse au cours duquel les élèves doivent courir le plus rapidement possible sur une distance de 30 mètres avec un départ arrêté. Le chronomètre débute au moment où le pied d'appui arrière de l'élève se lève.

GROUPE DE MAÎTRISE

Pour chacun des tests, des seuils de réussite sont déterminés de façon à identifier trois groupes de maîtrise :

- un premier seuil en deçà duquel les élèves sont considérés en difficulté et ont donc un besoin d'accompagnement dès le début de l'année (groupe « à besoins »). Ces élèves peuvent être considérés comme possédant un niveau de maîtrise insuffisant et nécessitant un accompagnement sur l'aptitude ciblée ;
- un deuxième seuil en deçà duquel les aptitudes physiques des élèves semblent fragiles (groupe « fragile »). L'aptitude ciblée est à renforcer pour ces élèves ;
- au-delà de ce seuil (groupe « satisfaisant »), les élèves sont considérés comme ayant une aptitude physique satisfaisante et les prérequis des élèves de ce groupe leur permettent de poursuivre sereinement les apprentissages.

DESCRIPTIF DES GROUPES DE MAÎTRISE

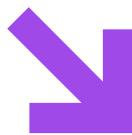
Test d'aptitudes physiques	À besoins	Fragile	Satisfaisant
Endurance	Paliers 0 et 1	Paliers 2 et 3	Palier 4 ou plus
Force musculaire (distance sautée)	Inférieure ou égale à 110 cm	Entre 110 cm et 140 cm	Supérieure à 140 cm
Vitesse (temps de parcours des 30 m)	Supérieur ou égal à 6,8 secondes	Entre 6 et 6,8 secondes	Inférieur à 6 secondes



POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 25.20,
Première évaluation des aptitudes physiques
des élèves de sixième à la rentrée 2024 sur
education.gouv.fr/notes-d-information

REFERENCES DES PUBLICATIONS DE LA DEPP



Daire N., Schmitt P., 2025, "Première évaluation des qualités physiques des élèves de sixième à la rentrée 2024", *Note d'Information*, n° 25-20, DEPP. <https://doi.org/10.48464/ni-25-20>

Nicolas Miconnet, Ronan Vourc'h (2015), « Détermination des standards minimaux pour évaluer les compétences du socle commun » ; *Éducation et formations*, n°86-87, p.141-158, MENSER-DEPP

**Retrouvez les travaux de la DEPP sur
education.gouv.fr/etudes-et-statistiques**

Publications et archives

Retrouvez toutes les publications et archives de la DEPP sur
archives-statistiques-depp.education.gouv.fr

Jeux de données en open data

Retrouvez tous les jeux de données de la DEPP en open data sur
data.education.gouv.fr